

B. Géologie locale

(Extrait du SGA)

Le territoire communal appartient au secteur subalpin des Baronnies. Il est caractérisé notamment par la présence de terrains sédimentaires d'âge essentiellement secondaire (Crétacé et Jurassique).

Ont ainsi été rencontrés sur le territoire communal :

- des formations alluviales du Quaternaire bordant les vallées principales de l'Ennuyé et de ses affluents principaux. Elles sont constituées de sables, graviers et galets surmontés d'une couverture limoneuse. L'épaisseur de ces formations peut varier de 2 à 3 mètres ;
- des marnes bleues de l'Albien des calcaires du Barrémien et du Bédoulien (Crétacé inférieur) des calcaires et des marnes de l'Hautérvien,
- des calcaires et des marnes du Jurassique supérieur et moyen.

Les formations calcaires et marneuses précédentes peuvent être recouvertes sur les bas de pente de formations colluviales et d'éboulis d'épaisseur parfois plurimétrique par endroit.

C. Hydrogéologie

(Extrait du SGA)

D'un point de vue hydrogéologique, les possibilités aquifères sont offertes par les assises calcaires du Secondaire (essentiellement Barrémien, Bédoulien et Hautérvien) qui au contact des marnes imperméables sur lesquelles ils reposent donnent naissance à des sources ; les éboulis et colluvions de bas de pente;

les terrasses alluviales et les alluvions de fond de vallées, peu exploités au droit de notre secteur d'étude car limitées en extension.

Saint Sauveur-Gouvernet est alimentée en eau potable à partir de cinq ressources différentes en fonction des secteurs géographiques desservis : les fontaines de l'Amourette et du Loup alimentant le village de Saint Sauveur; la source de Gouvernet desservant le hameau de Gouvernet. Enfin, la source des Oumes / Gillian et la source de Bartolène alimentant le hameau de la Bâtie-Verdun.

D. L'Ennuyé

1. CARACTERISTIQUES DU COURS D'EAU

Il s'agit du cours d'eau principal qui coule en fond de vallon. Il recueille l'ensemble des ruisseaux non permanents qui coulent dans les ravins des coteaux. Son niveau est très faible voire quasi nul en période d'étiage. Toutefois sa ripisylve se distingue de la végétation banale de la cuvette de la combe de Saint Sauveur Gouvernet par des essences hydrophiles communes aux petites rivières de moyenne montagne : saules, peupliers blancs et peupliers noirs, aulnes glutineux et frênes essentiellement.

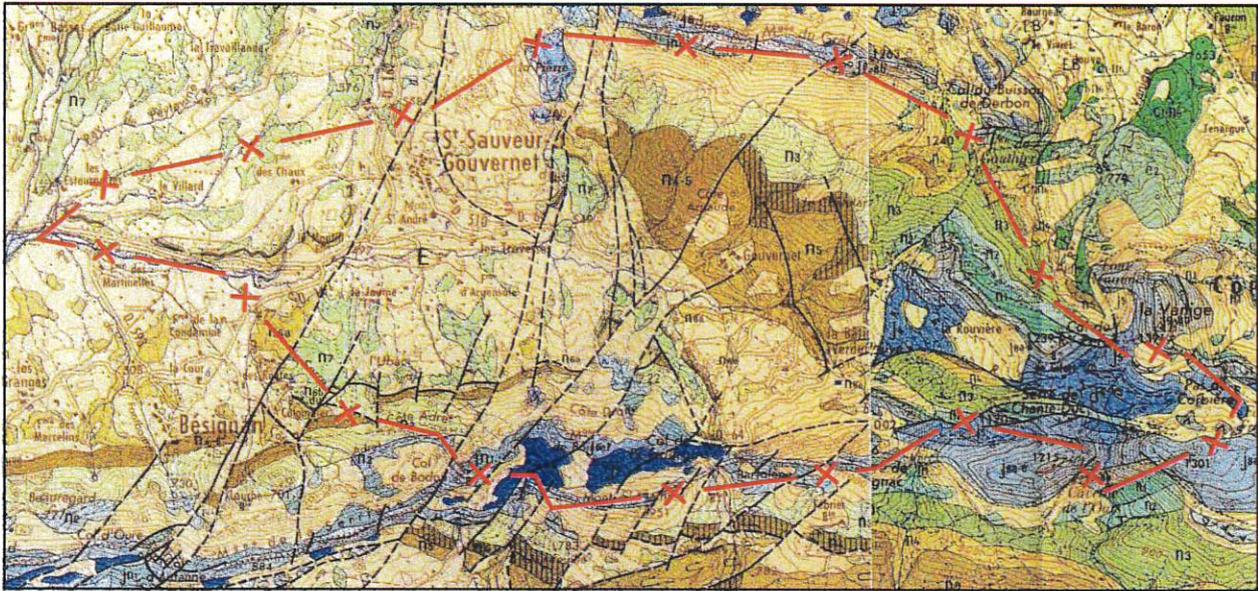
Compte tenu du faible débit d'étiage du ruisseau, la faune piscicole est peu diversifiée, on y trouve toutefois des espèces communes de l'Eygue, dont l'Ennuyé est l'affluent, qui apprécie l'eau claire et courante, à fond de galets ou de graviers, assez bien oxygénée, que fournit l'Ennuyé : Barbeau méridional, Chabot Toxostome.



Légende de la carte géologique 2b (source : BRGM au 1 / 50 000)

	Eboulis et éboulions		Sénonien inférieur : sables et grès roux (100 à 120 m)
	Eboulements rocheux		Turonien et Coniacien basal : marnes gréseuses et calcaire à silex (350 à 500 m) C3-4a - grès grossiers rougeâtres, "grès de Venterol" (30 à 50 m)
	Glissements en masse (la teinte indique l'âge des terrains affectés)		Cénomaniens : marnes et calcaires marno-gréseux (200 à 600 m)
	Alluvions modernes : lit majeur des grands cours d'eau		n6-7 - Gargasien et Albien indifférenciés n7 - Albien : "marnes bleues" n4 - Albien : grès n5b - Clansayésien : calcaires et marnes à <i>Hypacanthopiles</i> n5a - Gargasien : "marnes bleues"
	Alluvions récentes des fonds de vallées : limons et graviers		n5 - Barrémien-Bédoulien indifférencié n5 - Bédoulien (15 à 50 m) : calcaires n4 - Barrémien (50 à 350 m) : calcaires n4-5 - Barrémien supérieur-Bédoulien indifférencié n4 - Barrémien inférieur
	Alluvions anciennes : limons, cailloutis et galets (basse terrasse)		Hauteriviens : marnes et calcaires (150 à 500 m)
	Alluvions anciennes : limons, cailloutis et galets (terrasse intermédiaire de 20 - 25 m)		Valanginiens : marnes et calcaires marneux (100 à 150 m)
	Alluvions anciennes : limons, cailloutis et galets (terrasse intermédiaire de 30 - 40 m)		Berrasiens : calcaires clairs et lits marneux (40 à 100 m)
	Alluvions anciennes : cailloutis et galets (haute terrasse)		Kimméridgien supérieur-Tithonique : calcaires compacts (40 à 120 m)
	Pliocène p1b-2 - couches continentales supérieures de Chabriat : marnes et cailloutis (200 m) p1b-1 - argiles marines « plaisanciennes » (0 à 200 m) p2 - couches continentales inférieures du Conançon : marnes sableuses et cailloutis (0 à 30 m)		Oxfordien supérieur et Kimméridgien inférieur, ("Rauracien" et "Séquanien") : calcaires gris finement lités (90 à 100 m)
	Miocène supérieur continental, ("Pikermien-Turonien") : conglomérats et marnes sableuses rouges à <i>Hipparion</i>		Oxfordien moyen, ("Argovien") : calcaires et marnes (50 à 250 m)
	Miocène supérieur continental, ("Vallésien") : marnes sableuses grises et conglomérats (80 - 100 m)		Callovien supérieur et Oxfordien inférieur : marnes noires (900 à 1 200 m)
	Turonien m2b - marnes bleues de Saint-Pantaléon (20 à 150 m) m2c - conglomérats hétérométriques		Callovien inférieur et moyen : calcaires en plaquettes et marnes feuilletées (400 à 600 m)
	Helvétien moyen et supérieur m2a2-1 - conglomérats de Nyons (0 à 60 m) m2a2-2 - sables et grès de Valréas (10 à 100 m)		Bathonien : marnes noires et calcaires en plaquettes (500 à 900 m)
	Helvétien inférieur : sables et grès à niveaux caillouteux (150 à 400 m)		Lias(?) : dolomies de "la Montagne"
	m1b - Burdigalien (0 à 150 m) m1c - calcaires sableux ou bioclastiques m1d - marnes sableuses, "marnes de Salies" m1e - grès calcaires verdâtres et conglomérats de base		Trias : gypses, cargneules et marnes
	Eocène : sables, argiles et calcaires lacustres à <i>Planorbis pseudoammonius</i> (50 à 60 m)		Filons de calcite de la région de Condorcet et autres filons minéralisés

CARTE GEOLOGIQUE (source : SGA)



2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE LIE AU COURS D'EAU

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux fixe les orientations fondamentales de gestion des objectifs de qualité et de quantité ainsi que les priorités d'action à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Il s'agit de lutter contre la pollution et de garantir une qualité de l'eau à la hauteur des exigences des différents usages. La rédaction d'un SAGE pour la rivière l'Eygues est en projet : il n'existe pas à ce jour d'objectif baignade. Toutefois la satisfaction à moyen terme de cet objectif devra être envisagée.

3. OBJECTIF DE QUALITE

La carte départementale d'objectifs de qualité de 1984 affiche un objectif 1 A (qualité excellente - absence de pollution) pour la rivière l'Ennuye. Le respect de cet objectif entraîne l'obligation de création d'un traitement des eaux usées collectées.

4. ZONES SENSIBLES A L'EUTROPHISATION

Il n'a pas été défini de zone sensible à l'eutrophisation sur la commune de Saint Sauveur Gouvernet.

E. Les Z.N.I.E.F.F.

Le territoire communal comprend une Z.N.I.E.F.F. de type 1 et s'inscrit dans une Z.N.I.E.F.F. de type 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique). Les Z.N.I.E.F.F. de type 1 et 2 ont le caractère d'un inventaire scientifique, sans portée réglementaire directe. Toutefois, les intérêts scientifiques qu'elles recensent constituent un enjeu d'environnement de niveau supra communal qui doit être pris en compte au cours de l'élaboration du P.L.U. Les Z.N.I.E.F.F. de type 1, de taille plus modeste que les Z.N.I.E.F.F. de type 2 (ensembles naturels étendus dont les équilibres généraux doivent être préservés), sont des sites particuliers qui présentent un intérêt spécifique et abritent des espèces animales ou végétales protégées bien identifiées. Ils correspondent à un enjeu de préservation des biotopes concernés.

Les zones identifiées comme possédant un intérêt particulier en terme d'environnement naturel sont situées en limite Sud-Sud Est du territoire communal, dans des secteurs non habités (la Z.N.I.E.F.F. de type 2 tangente toutefois le hameau de La Bâtie). Il s'agit des montagnes de Montlaud formées de coteaux pentus et boisés. Ces secteurs d'intérêt environnemental correspondent à des sites qui interagissent peu ou pas avec l'activité humaine, en dehors des mises en valeurs touristiques ponctuelles. Les zones constructibles n'entament pas ces secteurs et l'impact direct du zonage sur ces derniers est nul. L'activité agricole y est absente, hormis quelques vergers gagnés sur les boisements endémiques.

1. Z.N.I.E.F.F. DE TYPE 2 N°2662 - VALLEE SUPERIEURE DE L'OUVEZE ET MONTAGNES ENVIRONNANTES

2.

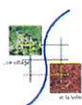
Typologie : vallée	Surface (en ha) : 15 432
Altitude inférieure : 400 m	Altitude supérieure : 1 520 m

Intérêt botanique ornithologique, biogéographique, entomologique. Intérêt floristique et biogéographique : passage progressif d'une flore typiquement méditerranéenne à une flore méditerranéo-montagnarde. La plupart des sites rocheux sont potentiellement favorables au Grand Duc et au merle bleu.

3. Z.N.I.E.F.F. DE TYPE 1 N°2662-5901 - MONTAGNE DE LA VANIGE, COL DU ROCHER PERCE

Typologie : montagne	Surface (en ha) : 107
Altitude inférieure : 800m	Altitude supérieure : 1 240 m

Intérêt ornithologique Intérêt : biogéographique. Population méridionale de tétras- lyre, à basse altitude.



IX. LE PAYSAGE COMMUNAL

A. La structure du paysage

Un paysage est la résultante des multiples interactions des composantes physiques, biologiques et humaines dans un territoire donné. Le relief, qui constitue l'ossature initiale sur laquelle se plaquent ensuite les trames végétales puis d'origine humaine est la première synthèse visible des interactions des composantes physiques (géologie, hydrologie, climat). A l'échelle de la commune de Saint Sauveur Gouvernet, ces interactions conditionnent la morphologie du paysage matérialisé par la succession, en gradins, des rochers en ligne de crête de la combe au sein de laquelle s'étire le territoire communal, des espaces boisés qui occupent les versants les plus pentus, des coteaux, partagés entre vergers, landes et lavandins.

Les potentialités et les contraintes induites par la topographie (valeur des pentes, exposition des versants, altitudes, nature des sols...) influencent ensuite la nature de l'occupation humaine des sols et la distribution des formes de végétation naturelle : les terrains les moins pentus sont utilisés pour les activités agricoles, les terrains pentus sont colonisés par la végétation spontanée.

B. Le relief

Le territoire de Saint Sauveur Gouvernet correspond à une large combe orientée Est Ouest, aux pentes relativement clémentes dans la partie médiane des coteaux (voir plan de situation en début de document), ce qui a permis une mise en valeur agricole de l'essentiel de leur surface. Plus haut, les pentes deviennent plus abruptes et la végétation spontanée reprend ses droits, enfin, sur les lignes de crête, le rocher se découvre et forme au Nord comme au Sud les limites franches du territoire communal.

C. Hydrographie

Le territoire communal est traversé d'Est en Ouest par la rivière Ennuyé, qui se jette dans l'Eygues au niveau du village de Cumier, plus en aval. Ce cours d'eau possède un régime torrentiel. D'autres ruisseaux irriguent l'ensemble des pentes du bassin, puis se jettent dans l'Ennuyé. Cet ensemble présente une structure en « arrête de poisson ». L'Ennuyé en constitue la colonne vertébrale. Il est souvent souligné par des bandes boisées qui structurent le paysage ouvert des coteaux agricoles.

D. La couverture végétale

Les espaces de forêt d'un seul tenant ont été repoussées par l'agriculture sur les parties hautes des coteaux et sur les pentes les plus abruptes. Le chêne sessile et le chêne blanc sont très présents sur les versants de l'ubac. La ripisylve le long de la rivière qui traverse le territoire est très lisible. Le reste du territoire est largement cultivé : on y trouve des vignes, des vergers, des lavandes et un peu de blé lorsque le sol le permet, c'est-à-dire quand l'érosion générée par les multiples ruisseaux non permanents qui parcourent les coteaux n'a pas emporté la terre végétale.

LEGENDE PAYSAGE



Principales masses boisées homogènes : accrochées en partie haute des montagnes, elles constituent l'arrière plan du paysage d'ensemble. Son vert homogène, par le contraste qu'il dégage avec les espaces agricoles en partie médiane et basse de la vallée, participe à la qualité du paysage d'ensemble



Espaces « anthropisés », dans lequel s'est développé l'essentiel de l'activité agricole, dominée par les vergers d'abricotiers. Cet espace est resté ouvert, très peu mité par du bâti



Principaux espaces agricoles de prés ou de cultures annuelles : très ouverts, ces espaces dégagent des perspectives lointaines



Les principaux vergers d'abricotiers : ils constituent la culture emblématique de la commune et participent à son identité. L'arboriculture a joué un rôle prépondérant dans le maintien de l'ouverture des paysages agricoles, là où bien souvent, dans les terroirs d'élevage, une grande partie des prés s'est progressivement transformée en friche



Landes : elles s'intercalent entre les parcelles cultivées, souvent à la faveur d'un accident de terrain et rythment ainsi la dominante de vergers



Ravins accompagnés de leurs bandes boisées



L'Ennuyé : sa ripisylve structure le territoire de la combe



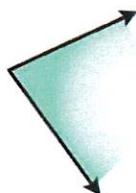
Les hameaux anciens : enjeu de préservation de l'architecture traditionnelle

Cônes de vue, (depuis la R.D. 64 notamment, présentant un intérêt et/ou une sensibilité paysagère particulière :



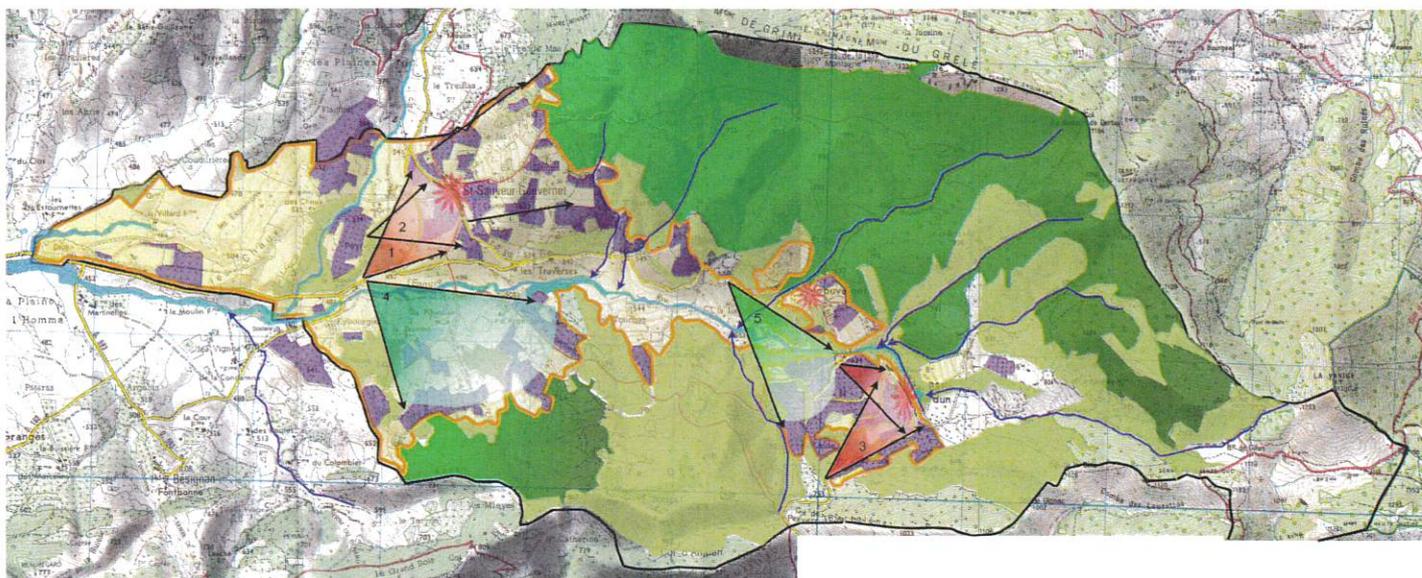
1 et 2 : principaux cônes de vues donnant sur le coteau abritant le village : enjeu de resserrement de l'urbanisation et de cohérence architecturale entre bâti ancien et à venir, pour affirmer la perception du village et préserver la lisibilité entre paysage de vergers et espace bâti

3 : principal cône de vue sur la Bâtie : enjeu de préservation de la forme caractéristique du hameau et du contraste espace construit/espace agricole



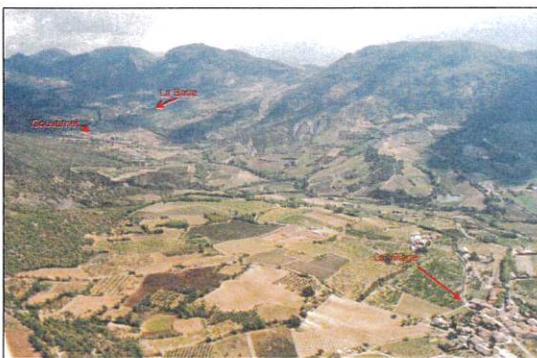
4 et 5 : larges vues sur les espaces de vergers les plus perceptibles : enjeu de maintien de l'ouverture des paysages et de confinement de l'urbanisation

Les entités paysagères



I. ENTITES PAYSAGERES – CLICHES AERIENS REPRESENTATIFS

LE GRAND PAYSAGE



Ces deux vues d'ensemble montrent l'immensité du territoire communal, dont les contours épousent les lignes de crêtes des montagnes qui longent les bornes Nord et Sud de Saint Sauveur Gouvernet, en formant une combe qui se referme en limite Est de la commune, (en arrière plan sur les photos). Le zoom élargi permet de visualiser la nature et la localisation des entités paysagères qui forgent le territoire : de part et d'autre de l'Ennuyé, qui coule en fond de vallon, les coteaux agricoles s'étendent jusqu'aux pentes abruptes dominées par la forêt.

Les trois hameaux sont situés sur l'adret. Bien exposés et encore dominés par le bâti ancien, ils ponctuent un espace encore très largement agricole et naturel.





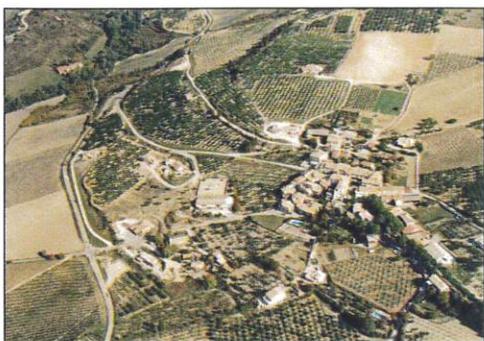
Principales caractéristiques du paysage actuel

Ce panorama élargi sur le village met clairement en évidence les composantes du paysage communal :

- un espace bâti qui est resté confiné et qui, à l'échelle du grand paysage, joue surtout un rôle de ponctuation,
- un arrière plan de montagnes couvertes d'une végétation à plutôt arbustive, dominé par le vert sombre du chêne vert,
- un espace de mi-coteau colonisé par les vergers d'abricotiers, entrecoupés de lavandins et de landes à genets sur les parcelles incultes ou en friches.



LE VILLAGE DE SAINT SAUVEUR



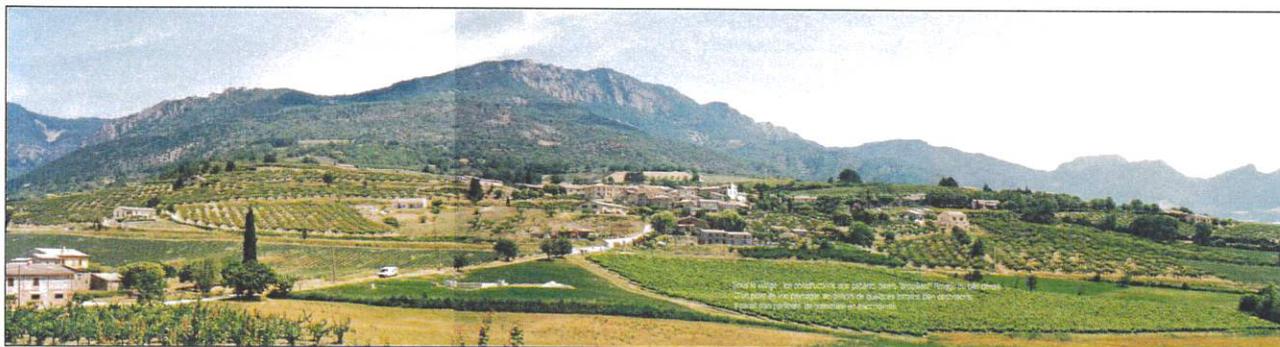
Vu d'en haut, la structure primaire du village, radio concentrique, apparaît en filigrane. On note l'extension linéaire le long du chemin communal principal, structurée par un alignement de platanes.

En contre bas du village s'est développée une urbanisation assez hétéroclite, composée de bâtiments d'activités, de bâtiments agricoles et de maisons d'habitation qui s'éparpillent en bordure de verger, sans cohérence d'ensemble.

Ces vues aériennes permettent de prendre clairement conscience de la nature préservée du village proprement dit, mais aussi de l'impact de l'urbanisation récente, qui tend à « noyer » le village dans une urbanisation banalisée, en gommant ses caractéristiques initiales.



PANORAMA SUR LE VILLAGE



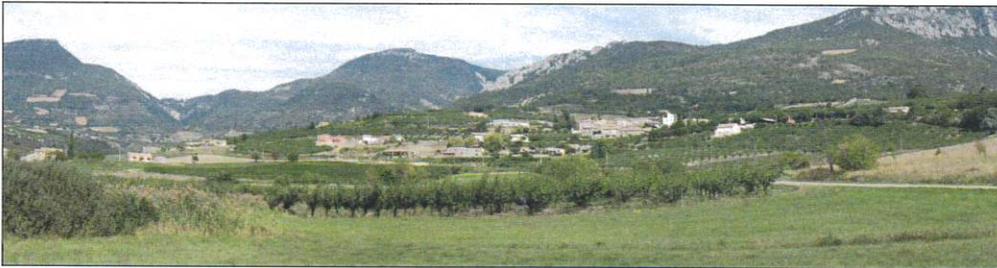
Ce panorama, pris en pied de coteau, laisse clairement apparaître les lignes de force du paysage, scindé en deux espaces qui se juxtaposent :

- la forêt et la montagne en partie haute,
- l'espace anthropisé : en partie basse, des champs de cultures annuelles et des quelques vignes en fond de vallon,
- une large prédominance d'abricotiers dans les pentes douces du coteau.

L'espace bâti peut quant à lui être facilement distingué en deux catégories, aux logiques d'implantations quasiment opposées : le vieux village, implanté sur un replat à mi coteau, regroupé au maximum pour préserver les terres agricoles. Il est un élément essentiel de la composition du paysage d'ensemble en vision rapprochée. A contrario, l'habitat récent, avec des constructions éparpillées, en bordures de vergers ne s'impose pas comme une entité paysagère nouvelle, qui s'intégrerait à l'ensemble, mais, d'un point de vue visuel, se comporte comme un élément « perturbateur », qui dilue une perception du paysage auparavant claire, avec des coupures nettes entre chaque entités, comme entre le village ancien et les vergers ouverts de coteau.

Dans une problématique d'évolution maîtrisée du paysage, capable de préserver ses lignes de force, le mode d'urbanisation devra donc, au moins visuellement, tendre à redéfinir des contours clairs entre bâti et espaces agricoles. Pour cela les premières mesures sont le regroupement des constructions, leur étalement sur les lignes de pentes, mais aussi leur intégration à la pente : la tendance au terrassement, avec des maisons qui s'implantent sur des monticules horizontaux a tendance à renforcer l'impact visuel des maisons nouvelles.





Le village aujourd'hui : vu depuis le fond de vallée, si le bâti ancien, perché et regroupé domine toujours le panorama, le développement de constructions éparées dans le coteau a étioilé la lisibilité du paysage, c'est-à-dire la coupure franche entre le village ancien et les vergers qui l'enserrent.



Le village tel qu'il devait se présenter il y a quelques années : sans l'habitat éparse récent, la perception paysagère du panorama gagne en lisibilité et revoie une image bucolique, porteuse d'identité.



GOUVERNET



Le hameau de Gouvernet présente une structure caractéristique des groupes d'habitation implantés dans les pentes, tels qu'on les rencontre en zone de montagne.

En bordure d'un ravin, sur une dalle rocheuse, le hameau de Gouvernet évite d'empiéter sur les terres cultivables. Les pentes ont nécessité une implantation des constructions parallèles aux courbes de niveaux.

A la différence du hameau de La bâtie, Gouvernet a subi l'implantation de plusieurs maisons individuelles récentes, très visibles car sur les hauteurs du hameau. En perturbant la ligne de ciel, elles ont altéré la lisibilité du hameau.

En terme paysager, en cas de développement du hameau, la première précaution sera de ne pas altérer davantage sa ligne de ciel, en privilégiant la construction en contre-bas du bâti ancien.



LA BÂTIE



les clichés montrent un bâti ancien contraint par la configuration topographique et les impératifs de protection des terres agricoles. Le hameau, en composant avec ces contraintes s'est inséré « naturellement » dans le paysage d'ensemble. L'originalité de la configuration linéaire du bâti ancien supporterait mal toute greffe d'une urbanisation résidentielle diffuse, qui aurait comme conséquence, à l'instar de ce qui s'est déjà passé pour le village, une dilution de la lisibilité du paysage de proximité. Le développement de l'urbanisation à La Bâtie ne peut donc se concevoir, d'un point de vue paysager, que par une évolution par « petites touches », dans des espaces à la fois proches du hameau (par souci du respect de la loi montagne), mais suffisamment dissociés visuellement de ce dernier pour ne pas altérer la lecture de sa forme initiale, si particulière.

